

## Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

## **CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

## <u>CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION AVANT-POST</u>

Considérant que dans le cadre des enseignements dispensés au sein du Conservatoire communautaire de musique et de danse, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay souhaite proposer aux élèves du département des musiques actuelles et de l'école de musique d'Auchel, un projet autour du *label CTI*, (label discographique américain de jazz : Creed Taylor Inc.)

Considérant que l'Association AVANT-POST, spécialisée dans la création et la recherche de projets artistiques dans le domaine des musiques actuelles organise des ateliers qui mixent apport théorique et mise en pratique,

Considérant que le contenu des ateliers encadrés par Benjamin COLIER, Charles Albert DUYTCHAEVER et Pascal LOVERGNE artistes musiciens, intervenants de l'association correspond à la programmation souhaitée par la Communauté d'Agglomération pour les élèves du département des musiques actuelles du Conservatoire communautaire et de l'école de musique d'Auchel,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association AVANT-POST, dont le siège social se situe à Lille (59000), 165 rue des Bois Blancs, ayant pour objet l'animation d'ateliers à destination des élèves du département des musiques actuelles du conservatoire et de l'école de musique d'Auchel dans les locaux du site musique de Béthune, les samedis 12 octobre et 14 décembre 2024 et un spectacle de restitution dans les locaux de l'Envol situés à Béthune (62400), 30 rue Henri Barbusse et ce pour un montant de 2 878,80 € net de taxes.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

## Le Président,

**<u>DECIDE</u>** de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association AVANT-POST, dont le siège social se situe à Lille (59000), 165 rue des Bois Blancs, ayant pour objet l'animation d'ateliers à destination des élèves du département des musiques actuelles du conservatoire et de l'école de musique d'Auchel dans les locaux du site musique de Béthune, les samedis 12 octobre

et 14 décembre 2024 et d'un spectacle de restitution tout public dans les locaux de l'Envol situés à Béthune (62400), 30 rue Henri Barbusse et ce pour un montant de 2 878,80 € net de taxes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .. 2.1. ADUT 2024

Par délégation du Président Le Vice-président délégué,

LECONTE Maurice

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 2 1 AOUT 2024

Et de la publication le : 2 1 AOUT 2024

Par délégation du Président Le Vice-président délégué,

TE Maurice